



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

PREAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics qui leur sont rattachés, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires au sein de l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires permet à l'ensemble des membres de l'assemblée de disposer d'informations complètes sur le contexte général national et local de préparation du processus budgétaire.

En outre, il présente les projets d'investissement et les volumes financiers qu'ils représentent ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune.

Quant aux actions relevant de la section de fonctionnement, il retrace les évolutions des principales masses budgétaires, telles qu'elles résultent des orientations politiques fixées par la majorité municipale, mais également des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport sert de base au débat de l'assemblée délibérante et il en est pris acte par une délibération spécifique.

SOMMAIRE

1 ^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION DU BUDGET 2019	3
2 ^{ème} PARTIE : LA SITUATION DE LA REGIE Rétrospective 2018	3
3 ^{ème} PARTIE : ORIENTATIONS ET PROSPECTIVE	4
1. Les grands équilibres	4
1.1 - Les masses budgétaires	4
1.2 – L’effet de ciseau	5
1.3 – L’endettement	5
1.4 – Les épargnes	6
2. Les recettes d’exploitation	7
3. Les dépenses d’exploitation	7
Les données relatives au personnel	7
4. Le programme d’investissement et son financement	9

En zone euro : la dynamique ralentit

Après une embellie en 2017 (+2,5%), la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Dans l'ensemble de la zone, les perspectives d'évolution ont donc été revues à la baisse avec une progression du PIB qui devrait s'établir à +1,9% en 2018 et +1,3% en 2019. L'inflation devrait atteindre en moyenne 1,8% en 2018 et 2019.

En France : croissance faible en 2018 et retour de l'inflation ...

Après un rythme de croissance dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier trimestre 2018. Avec un léger rebond au troisième trimestre, elle est aujourd'hui estimée à +1,5% en moyenne pour 2018 et 2019 (contre 1,7% au PLF 2019). L'inflation est en hausse (1,8% en 2018 contre 1% en 2017) mais est estimée à 1,5% en 2019.

... et poursuite du redressement des comptes publics

La Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022 a fixé une trajectoire de réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires.

Sur le quinquennat, c'est ainsi une économie de 13 milliards d'euros qui est attendue de la part de l'ensemble des administrations publiques locales.

Pour amener les collectivités à réduire ces dépenses, l'Etat a initié en 2018 une démarche de contractualisation avec les plus grandes collectivités. Au 1^{er} juillet 2018, 229 des 322 collectivités concernées ont signé le contrat visant à respecter l'objectif d'évolution de la dépense locale fixé à 1,2% avec des possibilités de modulation pour tenir compte des spécificités locales.

Selon les données disponibles collectées, les dépenses de fonctionnement des collectivités évolueraient de +0,90% en 2018, l'objectif national d'évolution des dépenses locales serait donc respecté (source : RESF).

Dans le PLF 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : réduction de 2 points de PBI du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de la dette.

2^{ème} PARTIE : LA SITUATION DE LA REGIE

1. Rétrospective 2018

L'autre élément déterminant du contexte de préparation du budget primitif 2019 est la situation des finances de la régie à l'issue de l'exercice 2018.

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est un déficit de 3 401 924,29 €. Après prise en compte des restes à réaliser à reporter en investissement, soit 522 859,77 € en dépenses et 6 000 000 € en recettes, le résultat net global est un excédent de 2 288 527,26 €. La section d'exploitation dégage ainsi un excédent de fonctionnement cumulé de plus de 213 000 € dont la totalité sera utilisée pour financer les investissements de l'exercice 2019.

3^{ème} PARTIE : ORIENTATIONS ET PROSPECTIVE

Dans le cadre de la préparation budgétaire et du débat d'orientations budgétaires, des perspectives financières ont été réalisées, qui permettent :

- d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la régie afin de mettre en évidence les difficultés financières à venir,
- de dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire de 2019 à 2021,
- de valider les grandes décisions budgétaires impactant les sections d'exploitation et d'investissement.

Le scénario retenu pour la prospective repose sur les hypothèses suivantes :

Dette : encaissement de l'emprunt de 6 M€ figurant en reports de l'exercice 2018 et prévision d'un nouvel emprunt de 6 M€ pour l'exercice 2019

Charges à caractère général : -16,4% en 2019 puis +1% par an

Charges de personnel : -18,4% en 2019 puis 2% par an

Produit du service : Les locations évolueraient de +5,6% en 2019, 3,1% en 2020 puis 1,5%

1 - LES GRANDS EQUILIBRES

1.1 - Les masses budgétaires

Les grandes masses budgétaires évolueraient comme suit :

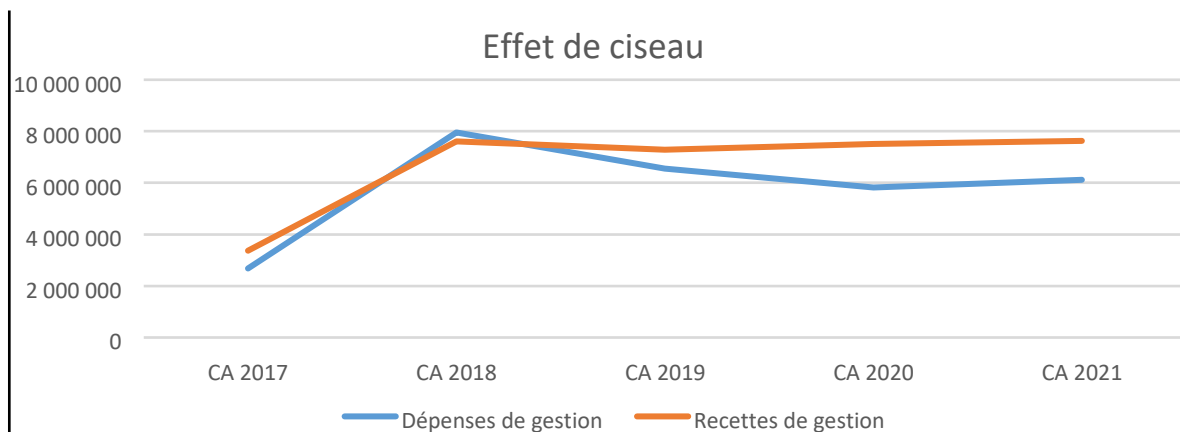
	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'exploitation	3 367 383	7 603 409	7 289 100	7 511 860	7 627 501
Dépenses d'exploitation	2 677 976	7 954 516	6 605 532	5 945 913	6 330 385
dont intérêts de la dette	0	0	57 232	125 000	215 000
Recettes d'investissement	50 000	42 190	12 264 311	9 781 774	10 240 515
dont emprunts souscrits	0	0	12 000 000	9 000 000	9 000 000
Dépenses d'investissement	7 810	3 569 103	12 286 111	10 200 000	11 193 000
dont capital de la dette	0	0	275 000	500 000	800 000
dont P.P.I	0				

1.2 – L’effet de ciseau

Il s’agit de l’écart entre les recettes et les dépenses d’exploitation hors cessions d’immobilisations.

La comparaison de l’évolution des courbes de recettes et de dépenses d’exploitation alerte sur la dégradation de l’épargne et sur les risques de l’effet ciseau.

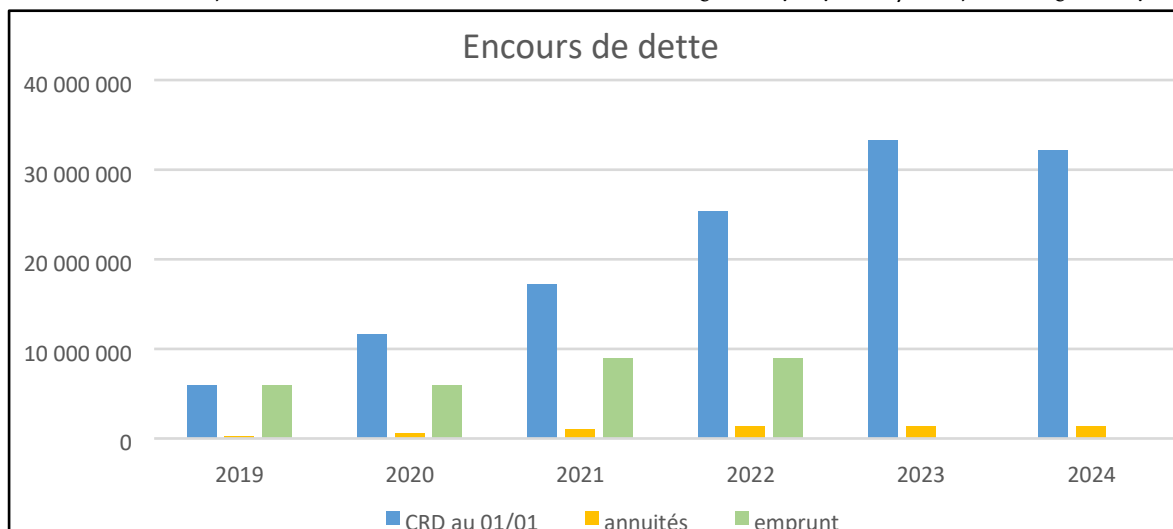
On peut noter que malgré la hausse des dépenses en 2018, les recettes d’exploitation redeviennent supérieures aux dépenses à compter de 2019, permettant d’éviter l’effet de ciseaux.



1.3 – L’endettement

Outre l’emprunt 2018 figurant en reports (6 M€), la prospective prévoit un nouvel emprunt de 6 M€ en 2019 puis à nouveau 9 M€ en 2020 et 2021.

Selon ce scénario, l’encours de la dette évoluerait de 6 M € au 01/01/2019) à 31,125 M € au 31/12/2024.



1.4 – Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

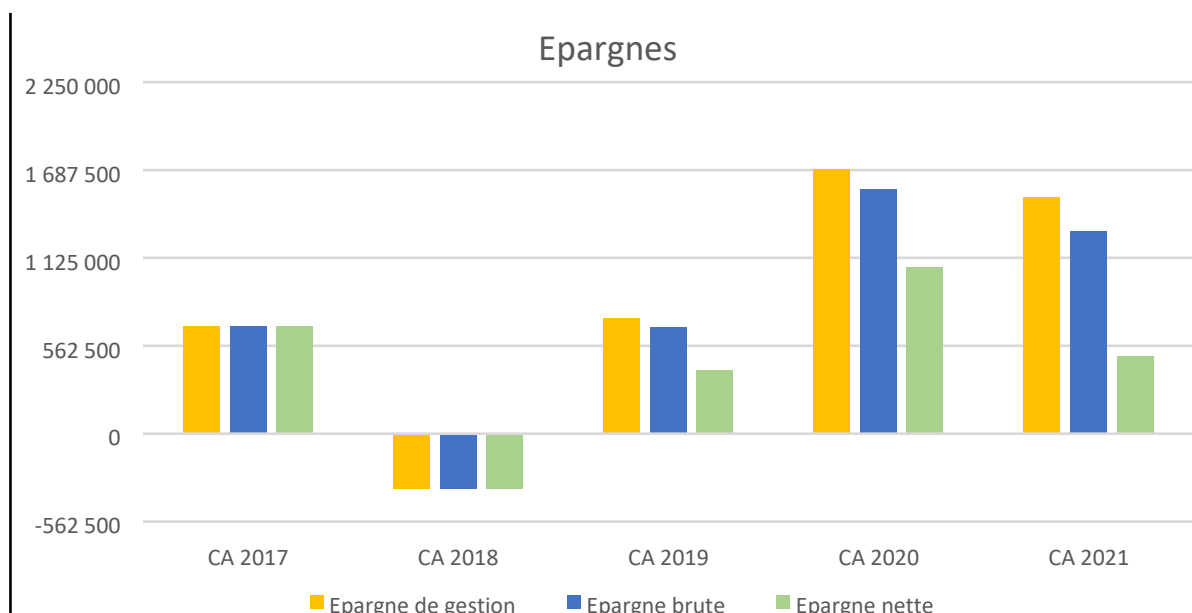
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'exploitation	3 367 383	7 603 409	7 289 100	7 511 860	7 627 501
Epargne de gestion	689.07	- 351 107	740 800	1 689 947	1 512 116
Epargne brute	689 407	- 351 107	683 568	1 564 947	1 297 116
Taux d'épargne brute (en %)	20,47 %	-4,62 %	9,38 %	20,83 %	17,01 %
Epargne nette	689 407	- 351 107	408 568	1 064 947	497 116

Prospective CA 2018 à 2021 :



Si en 2018, première année de réelle exploitation, l'épargne est négative, elle redevient positive en 2019 et les années suivantes, ce qui permet d'autofinancer une partie des investissements.

2- LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les Recettes Réelles d'Exploitation s'élèvent à 7 289 100 € et comprennent :

Au chapitre 70 : Les produits du service sont estimés à 7 158 500 € et comprennent :

- les prestations de services (taxes d'amarrage) pour 4 550 000 €
- les locations diverses (garanties d'usage) pour 1 599 500 €
- les remboursements de frais (charges) pour 984 000 €
- et les ventes de marchandises pour 25 000 €

Au chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de 30 600 €. Il s'agit des redevances versées par SOBAD, Bouygues et le bateau-école.

Au chapitre 013 : Les atténuations de dépenses sont prévues à 100 000 €. Il s'agit de la variation des stocks.

3- LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les Dépenses Réelles d'Exploitation s'élèvent à 6 659 300,00€ et comprennent :

Au chapitre 011 : Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières, des fournitures et des services et sont prévues à hauteur de 3 917 300,00 € en diminution de plus de 21% avec la disparition de la commission pour commercialisation des garanties d'usage, et représentent plus de 58% des dépenses de la section.

Au chapitre 012 : Les charges de personnel représentent environ 25% des dépenses réelles de la section et sont évaluées à 1 667 000 € en baisse d'environ 11%.

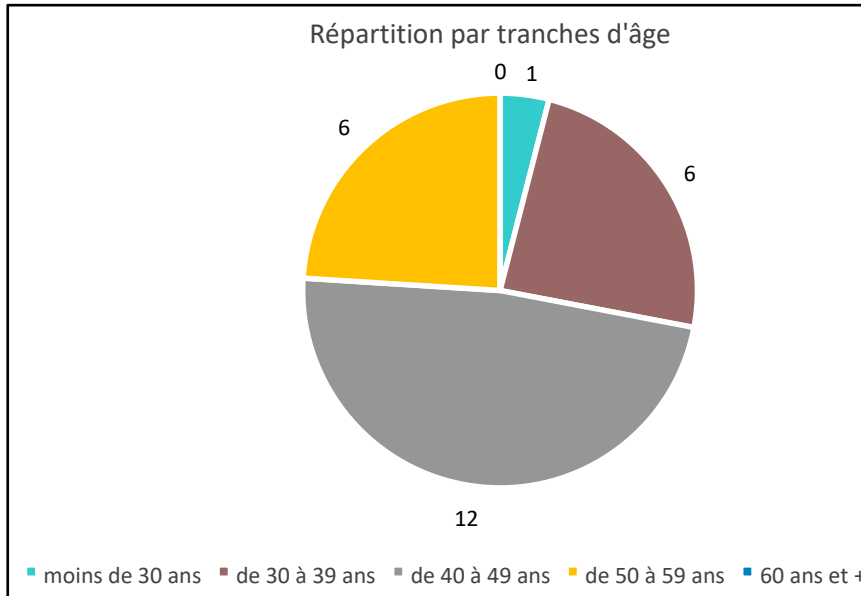
Autres éléments intéressant le personnel

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la loi NOTRe, vous trouverez ci-dessous des éléments de présentation de la structure du personnel (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Au 1^{er} janvier 2019, les effectifs se répartissent comme suit :

statut	sexe		Total
	H	F	
CDI	17	8	25
non titulaires	0	0	0
total	17	8	25

Soit 1 agent de plus qu'au 1er janvier 2018.



Plus de 79% des agents ont plus de 40 ans et plus de 24% plus de 50 ans.

L'âge moyen est de 44 ans.

Gestion du temps de travail :

La durée annuelle du travail est répartie sur une moyenne de 230 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 35h. Les agents bénéficient de 5 semaines de congés annuels.

Heures supplémentaires : La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. La maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation constante de la Régie qui suit régulièrement ce poste budgétaire. En 2018, 364 heures supplémentaires ont été payées.

Avantages en nature : aucun

Au chapitre 66 : Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 65 000 €

Au chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 910 000 € soit -161 000 € : il s'agit principalement de l'indemnité pour résiliation anticipée du marché due à la société YYBS pour un montant de 900 000 €.

Au chapitre 69 : Des crédits d'un montant de 100 000 € sont prévus pour l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2018.

4 – LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) actualisé pour la période 2018/2021 s'élève à plus de 30 M€ et se décline comme suit :

	2018	2019	2020	2021	Total
Travaux de bâtiments divers	390 512	5 486 000	1 500 000	500 000	7 876 512
Travaux de voirie & réseaux		2 522 800	8 000 000	9 500 000	20 022 800
Acquisitions foncières	2 766 600	210 000			2 976 600
Total	3 157 112	8 218 800	9 500 000	10 000 000	30 875 912

Pour 2019, les dépenses d'équipement sont évaluées à près de 8,7 M€ (auxquels s'ajoutent les reports de l'exercice 2018) et se répartissent principalement de la manière suivante :

Études et Maîtrise d'œuvre : 400 000
 Acquisition SEABIN : 60 000
 Veolia : 120 000
 Acquisition nurseries poissons : 40 000
 Travaux local pêcheurs avec matériel : 110 000
 Réfection Ponton : 280 000
 Dalles de quai : 126 000
 Acquisition SAPP : 210 000
 Panneaux lumineux : 60 000
 Travaux Bâtiments : 2 000 000
 Travaux courants fort : 2 000 000
 Travaux courant faible : 2 500 000
 Divers: 100 000

Ce programme sera financé par un recours à l'emprunt de 6 M€.

L'excédent de la section d'exploitation dégagé en 2018 (plus de 213 000 €) sera totalement affecté au financement de la section d'investissement de l'exercice 2019.

Le reste de nos ressources propres (autofinancement) est constitué du prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant de 629 800 € et des subventions de nos partenaires évaluées à 51 000 €.